

3GE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 2 Boulevard de la Mazarade
13012 MARSEILLE 12
519 105 829 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 AOUT 2026

L'an deux mil vingt six
Le 19 aout
A 14 heures,

Monsieur Alexandre LAMI, demeurant 35 Route du Chapelet, 05000 GAP,

Associé Unique de la société 3GE, également Président

Prend les décisions suivantes relatives à :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Alexandre LAMI, Associé Unique, décide de transférer le siège social actuellement fixé : 2 Boulevard de la Mazarade, à Marseille, à 35 Route du Chapelet, 05000 GAP, et ce, à compter de ce jour.

En conséquence il décide de modifier l'article 3 des statuts, comme suit :

ARTICLE 3 – Siège social

"Le siège social est fixé : 35 Route du Chapelet, 05000 GAP".

Le reste de l'article demeure inchangé.



DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
M. Alexandre LAMI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a vertical line and a horizontal stroke, representing the signature of M. Alexandre LAMI.